



CANADA

(Over)

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

N°.....

OTTAWA,194.....

AVIS est par la présente donné que la fabrique de produits laitiers décrite ci-dessous a été enregistrée, ainsi qu'il est prescrit par la loi de l'Industrie Laitière 1914, amendée le 15 juin 1939.

Nom de la fabrique

Nom du { Propriétaire
 { Secrétaire
 { Gérant }

Adresse postale

Province

Le numéro assigné à ladite fabrique est Tout emballage, paquet ou colis contenant du beurre de beurrerie, de beurre de petit lait ou du fromage fabriqué dans ladite fabrique et dont le poids net dépasse 25 livres, doit porter le numéro d'enregistrement dans la dimension et la forme que voici:-



Toutes les communications touchant le classement par qualités du beurre et du fromage ainsi que les certificats de classement seront envoyées à l'adresse qui précède, à moins d'avis contraire transmis par une personne autorisée.

Prière d'aviser immédiatement le Directeur-adjoint du Service des Marchés de la Division des produits laitiers, Ministère de l'Agriculture, Ottawa, Ontario, de tout changement de propriétaire ou d'officiers.

G. H. S. BARTON,
Sous-Ministre de l'Agriculture.

.....
Directeur-adjoint du Service des marchés de la
Division des produits laitiers.